

## Présentation sur le Project Educatif de Territoire, 15 octobre 2013

Notes sur la discussion qui a accompagné la présentation

M. Gérald Giraud, Adjoint au Maire de la commune, et chargé des affaires scolaires, a présenté aux parents le Projet Educatif de Territoire, en utilisant des [visuels détaillant les deux scenarii](#) élaborés grâce à des multiples itérations lors des réunions de travail entre la mairie, les différentes écoles de la commune, et les représentants des parents dans les différentes écoles.

Les deux scenarii reflètent les préférences exprimées par les parents dans le premier sondage, et en particulier le début des cours à 8:30, une pause méridienne de 1 h 45 min, et la demi-journée additionnelle placée le mercredi matin. En outre, dans les deux cas, l'objectif est de concentrer plus d'heures d'enseignements dans la matinée (plus favorable à l'apprentissage fondamental que les après-midis, selon les chrono-biologistes), et de dégager pendant au moins deux après-midis des plages de temps suffisamment longues pour des vrais "parcours éducatifs" qui ne soient pas simplement une période additionnelle de garderie (la simple garderie additionnelle étant ce que les parents avaient stigmatisé comme indésirable, dans leurs commentaires lors du sondage).

Tout en gardant ces mêmes objectives, et tout en gardant dans les deux cas le caractère facultatif des parcours éducatifs, la différence d'esprit entre les deux scenarii est la suivante:

- le premier scenario vise à respecter à la lettre les nombreuses limitations horaires du décret (partiellement antithétiques avec les objectifs ci-dessus, ce qui rend nécessaire d'accepter des compromis et des faiblesses, résumées dans le visuel n.20);
- le deuxième scenario prévoit de demander à l'Inspection Académique des dérogations sur certaines restrictions du décret, pour arriver à dégager des parcours éducatifs plus significatifs, tout en proposant des horaires réguliers (16:30) pour la fin des activités éducatives avant la garderie, et tout en continuant à faciliter la possibilité de sorties de classe dans les après-midi en horaire scolaire (fin des cours toujours à 16:30 comme aujourd'hui).

La discussion sur les deux scenarios a fait émerger les observations additionnelles suivantes, avec en général une compréhension des motivations qui ont généré la proposition du deuxième scenario, et un encouragement des parents à poursuivre l'essai de cette démarche.

- Dans le scenario 1, la sieste des tous petits risque d'être perturbée par les courts horaires scolaires du lundi et jeudi. Cependant, les directrices des écoles avaient souligné, lors des réunions de travail, que modeler le scenario sur les tous petits serait exagéré, sachant que dans leur organisation interne les écoles peuvent arranger une certaine flexibilité pour les classes de PS, entre fin des services de repas et début de l'après-midi.
- Une variante du scenario 1 qui régularise les horaires pour finir toujours à 16:30 est déjà à l'étude: l'intérêt est celui d'éviter la perturbation des horaires variables, l'inconvénient

est le besoin de réduire le temps des parcours éducatifs (en risquant de les rendre inefficaces, car en une heure ou moins, entre les mouvements de début et fin, il est difficile de faire autre activité que de la garderie ou de la récréation).

- Il serait difficile de gérer des horaires différents pour maternelle et élémentaire (qui dans le cas de Pinet sont en plus dans le même établissement). Par contre, il est possible et intéressant de déphaser entre les écoles les jours avec parcours éducatifs: ceci permet de positionner les mêmes intervenants en étalant leurs interventions dans la commune sur plusieurs jours, ce qui rends plus facile le recrutement. Ce point est d'autant plus important que l'expérience des communes ayant déjà adopté les nouveaux horaires révèle une concrète difficulté pour la disponibilité d'intervenants qualifiés (la demande d'intervenants est supérieure à l'offre).
- Il n'est pas encore clair si le décret sera appliqué avec la même rigidité aux écoles privées. Si ce n'était pas le cas, il y aurait une concurrence (non souhaitable) entre privée et public basée plus sur des différences de flexibilité dans les d'horaires que sur des programmes et approches communs.
- Dans les deux scenarios, l'objectif est de coordonner toutes les actions pédagogiques: école, associations, parents, mairie. Le but de la réforme est l'amélioration du temps d'apprentissage pour les enfants, et la clé de la réussite est dans une bonne continuité entre le temps scolaire et les autres temps éducatifs pour l'enfant à l'école. Les associations seront sollicitées pour remplir les besoins des parcours éducatifs, et elles seront associées à la réflexion commune dès que le cadre du choix du scenario sera précisé (décembre).
- Les parcours éducatifs sont préconisés pour qu'on puisse s'y inscrire pendant des cycles de quelques mois, alors que l'inscription aux activités associatives est en général à l'année. Ceci sera un point de réflexion à travailler avec les associations.
- La sécurité des enfants sera une préoccupation primordiale indépendamment du scenario choisi. Les quelques cafouillages expérimentés à Grenoble pendant les transports/transferts d'enfants entre activités nous rappellent l'importance de ce point, que la mairie dans notre commune considère la toute première priorité pendant cette phase de changements.
- Taux d'encadrement adultes/enfants prévu: 1/14 à 1/18 pour le périscolaire, 1/10 à 1/12 pour les parcours éducatifs.
- Prix probable pour un après-midi de parcours éducatif: environ 2 euros par enfant en moyenne (estimation basée sur le scenario 2, et sur le principe que moitié du cout serait pris en charge dans le budget de la mairie, et moitié par le prix aux familles).

Observations de l'Inspecteur d'Académie, présent à la réunion:

- Les deux scenarii, de son point de vue, ne sont pas acceptables en l'état, le premier à cause des horaires irréguliers et de la longueur du mercredi matin (qu'il souhaiterait limiter à 3h pour faciliter le remplacement entre enseignants et l'emploi à mi-temps), et le deuxième à cause de la demande de dérogations. Le premier scenario, avec des adaptations, est plus proche de ce que l'Inspection Académique souhaite instaurer, visant à une application à la lettre du décret. Si un scenario similaire au scenario 2 était voté massivement par les parents, choisi par la commune, et refusé par l'Inspection Académique, une discussion s'ouvrirait entre la commune et l'academie sur la suite nécessaire.

Les parents encouragent la commission extra-municipale à poursuivre l'investigation sur des scenarios avec des parcours éducatifs significatifs (en demandant donc des dérogations

comme dans le scénario 2). En effet, de nombreuses interventions des parents ont insisté sur le caractère démocratique et participatif de la démarche en cours depuis plusieurs mois à Saint Martin d'Uriage, et ont exprimé leur incompréhension que l'académie s'arroge le droit de refuser toutes les propositions faites dans ce contexte et en prenant en compte la réalité locale de notre commune.

La commission extra-municipale se réunira à nouveau le lundi 21 octobre, pour discuter sur les adaptations nécessaires aux scénarii avant de les soumettre à un sondage final auprès des parents entre le 4 et le 18 novembre.

Le dépôt du scénario choisi à la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) de l'Isère est anticipé au 30 novembre, donc le choix final pour notre commune est anticipé au conseil municipal du 22 novembre, après les conclusions rendues par le sondage des parents.